UNE ASSOCIATION

Article 1 - Constitution et dénomination

Il est constitué, entre les membres signataires de la présente convention constitutive, une association dénommée : « Fédération Nationale pour la Recherche et l'Innovation en Soins Primaires » (La Fédération).

MISSION GENERALE

1. RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS

- ✓ Approche globale, populationnelle et environnementale
- ✓ Approche intégrée des soins primaires, centrée sur les parcours
- ✓ Articulation des secteurs sanitaire, social et médico-social

2. ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES DURABLES

- ✓ Accompagner les modes d'exercice et l'exercice coordonné pluriprofessionnel
- ✓ Soutenir les innovations organisationnelles et les pratiques fondées sur des connaissances validées
- ✓ Promouvoir des pratiques pertinentes, de qualité et sobres, pour la prévention et la soutenabilité du système de santé

Dans le respect de l'indépendance scientifique et de l'intérêt des patients et de la collectivité

3. UN ESPACE D'ARTICULATION ENTRE TOUS LES ACTEURS

- ✓ Acteurs académiques et sociétés scientifiques
- ✓ Acteurs de terrain et équipes de soins primaires
- ✓ Experts des métiers de la recherche
- ✓ Acteurs régionaux (pôles fédératifs, maisons et centres de santé universitaires, instituts et fédérations régionales)
- ✓ Acteurs institutionnels (administrations et agences de financement)
- ✓ Usagers et leurs représentants

4. SOUTENIR UNE RECHERCHE ANCRÉE DANS LES PRATIQUES ET GARANTIR SA QUALITÉ

- ✓ Recherche ancrée dans les pratiques et articulée avec le terrain
- ✓ Association des travaux académiques et des initiatives de terrain
- ✓ Approches organisationnelles, interventionnelles, participatives et de recherche-action
- ✓ Garantie de la qualité, de l'évaluation et de l'indépendance scientifique et éthique

OBJECTIFS DE LA FEDERATION

1



Structurer et coordonner

la recherche et l'innovation en soins primaires, aux niveaux national et inter-régional, régional ou infra-régional.

2



Renforcer la visibilité et la représentation

de la recherche et de l'innovation en soins primaires aux niveaux national et international.

3



Accompagner

la production et la valorisation de connaissances utiles au système de santé, en contribuant à la définition des priorités de recherche adaptées aux besoins des populations.

4



Fédérer

un écosystème interdisciplinaire et interprofessionnel, en développant les collaborations entre les acteurs de la recherche, des soins et des territoires.

5



Développer la culture

les compétences, ainsi que l'accès aux financements et aux infrastructures de recherche.

MOYENS D'ACTION DE LA FEDERATION

Mission de la Fédération	Moyens d'action nationaux
1. Structurer et coordonner la RISP	• Aide à structurer des écosystèmes régionaux, infrarégionaux ou inter-régionaux de RISP • Favorise la mutualisation des moyens et des expertises • Anime et coordonne sur le plan national le réseau d'acteurs de la RISP • Accompagne les acteurs vers la mise en place d'indicateurs communs permettant de suivre et d'évaluer la RISP, et de les intégrer dans les cadres contractuels avec les institutions
2. Assurer la visibilité et la reconnaissance nationale et internationale de la RISP	• Assure la représentation et la promotion de la RISP auprès des institutions nationales et internationales, des décideurs publics et des financeurs • Facilite l'intégration des acteurs dans des programmes nationaux ou internationaux • Promeut une allocation des moyens alignée sur les besoins de santé des populations, l'équité en soins et la soutenabilité du système • Articule le plan stratégique de recherche et d'innovation en soins primaires avec les acteurs de la recherche hospitalière et de la recherche en santé publique
3. Accompagner la production et la valorisation de connaissances utiles au système de santé	• Contribue à la qualité, à l'éthique et à la valorisation scientifique des travaux • Participe à la diffusion de référentiels, d'outils méthodologiques et réglementaires communs • Aide à renforcer la capacité des structures de RISP à produire elles-mêmes de la recherche, notamment en les accompagnant vers un appui méthodologique, réglementaire et organisationnel • Contribue à la création de plateformes partagées de données • Encourage la publication, la diffusion et l'appropriation des travaux issus des soins primaires, en soulignant leur impact sur la pertinence, la qualité des soins et la santé des populations
4. Fédérer un écosystème interdisciplinaire et interprofessionnel	• Facilite la coopération interdisciplinaire en soutenant la mise en réseau, l'organisation d'évènements de partage et de diffusion des connaissances en RISP • Valorise les dynamiques collectives multicentriques, les collaborations inter-régionales, régionales et favorise leur intégration dans la dynamique nationale • Promeut l'implication des patients en tant que partenaires, entendue comme leur participation active à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de recherche
5. Développer la culture, les compétences et l'accès aux financements et aux infrastructures de recherche	• Coordonne une politique de partage des ressources en RISP et leur adaptation aux professionnels de soins primaires • Participe à la diffusion d'initiatives de formation ; favorise le partage d'outils méthodologiques et réglementaires communs ; identifie et rend accessibles les dispositifs de financement • Promeut la formation des jeunes chercheurs à la RISP et leur encadrement • Soutient l'accès aux ressources financières et aux infrastructures de recherche adaptées aux soins primaires

GOUVERNANCE DE LA FEDERATION

Principes généraux de gouvernance

Collégialité et équilibre

Toutes les catégories d'acteurs sont représentées et participent à la prise de décision.

Transparence

Les décisions, financements et partenariats sont soumis à des procédures claires et accessibles.

Indépendance scientifique

Les orientations reposent sur l'expertise scientifique, à l'écart de toute influence politique ou commerciale.

Représentation territoriale

Les acteurs régionaux sont impliqués dans les instances nationales et contribuent à la cohérence de l'action sur le terrain.

Participation citoyenne

Les patients et usagers participent à la gouvernance et aux comités scientifiques, dans une logique de démocratie sanitaire.

Instances de gouvernance

Assemblée générale

Réunit l'ensemble des membres de la Fédération.

Conseil d'administration

Organe délibérant et d'orientation.

Bureau

Assure la gestion courante et la mise en œuvre des décisions.

Équipe opérationnelle

Met en œuvre les actions et accompagne les projets de la Fédération.

Conseil scientifique

Instance consultative garantissant le fondement scientifique des orientations. S'appuie sur des groupes d'expertise thématiques ancrés dans les territoires.

EQUILIBRE DE LA GOUVERNANCE - ETHIQUE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. ACADÉMIQUES ET UNIVERSITAIRES EN SOINS PRIMAIRES

12 représentants

- Universités, écoles, équipes de recherche, sociétés scientifiques en soins primaires

2. PROFESSIONNELS DE SOINS PRIMAIRES

8 représentants

- Ordres, conseils, fédérations d'exercice coordonné, permanence des soins

3. MÉTIERS DE LA RECHERCHE

6 représentants

- GIRCI, GCS Recherche, DRCI/URC/CRI, F-CRIN, centres d'investigation, CNCR

4. REPRÉSENTANTS LOCAUX ET RÉGIONAUX

5 à 15 représentants

- Fédérations régionales, instituts, maisons et centres universitaires, réseaux, ARS

5. ACTEURS INSTITUTIONNELS

Pas de droit de vote

- DGOS, DGRI, ANRS, CNAM, Inserm, HAS et autres agences et institutions

6. USAGERS ET PARTENAIRES

2 représentants

- Associations d'usagers, collectivités territoriales, acteurs industriels

TOTAL : 33 À 43 MEMBRES

Un Conseil d'Administration resserré, équilibré et opérationnel pour une gouvernance efficace et indépendante

PARTENAIRES ET COLLEGES DE LA FEDERATION

- Possibilité d'inclure tous les acteurs pertinents de la recherche en soins primaires.
- Chaque structure est représentée une fois dans un collège, selon la logique du parcours de soin des patients.

cnrs Inserm IRDES : Institut de recherche et documentation en économie de la santé EHESP

HAS HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ — AUTRES AGENCES OU INSTITUTIONS concourant aux politiques publiques de santé et de recherche

anrs MALADIES INFECTIEUSES ÉMERGENTES Inserm — Sécurité sociale l'Assurance Maladie

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS
Liberté Égalité Fraternité

. . .

PERSPECTIVES 2026



Validation institutionnelle et juridique

Reconnaissance officielle de la Fédération et définition de son cadre juridique et de gouvernance.



Fonctionnement préfiguratif de la Fédération de la recherche et innovation en soins primaires

Mise en place des instances provisoires, mobilisation des acteurs et structuration des premières orientations.



Premiers objectifs de travail

Définition des priorités d'action et lancement des premières initiatives concrètes.